



vo projeté
à l'anné
en daté
03 JUIN 2008

Le Préfet

Dominique BELLON

**PLAN DE PREVENTION
DES RISQUES D'INONDATION
DU GARDON AMONT**

Zonage réglementaire

Commune de Gajan

Dossier approuvé

direction
départementale
de l'équipement
Gard
service
Urbanisme et
Prévention des Risques
Date
Prévention des Risques

LEGENDE

- F-01a : zone de centre urbain inondable par un aléa fort
- F-01 : zone urbanisée inondable par un aléa fort
- N0 : zone non urbanisée inondable par un aléa indéterminé
- M-01 : zone urbanisée inondable par un aléa modéré
- M-02 : zone urbanisée inondable par un aléa résiduel ou indéterminé
- R-01 : zone non urbanisée inondable par un aléa résiduel ou indéterminé

Échelle: 1/8 000

